



ACANTHE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme au capital de 41 721 357 euros
Siège social : 2 rue de Bassano – 75116 Paris
735 620 205 RCS PARIS

Paris, le 21 décembre 2010

Paiement du dividende

Communiqué à l'ensemble des Actionnaires

L'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 8 décembre 2010 ayant confirmé l'ordonnance de référé du 8 octobre 2010 ayant limité le séquestre à opérer en vertu de l'ordonnance du 16 septembre 2010 à la somme de 1.700.000 € au lieu de celle de 15.179.894,85 €, ladite somme de 1.700.000 € demeurera séquestrée entre les mains de Maître CHEVRIER de ZITTER, ès qualité, tant que le litige avec les requérants à l'origine du séquestre n'aura pas été tranché au fond. Le délibéré a été fixé au 14 janvier 2011.

Dans ce contexte et compte tenu du fait que la somme de 1.700.000 € demeure bloquée chez Maître CHEVRIER de ZITTER, la société ACANTHE DEVELOPPEMENT a transféré le 15 décembre à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES une somme de 1.700.000 € par virement bancaire, afin de lui permettre de procéder sans délai, au paiement de l'intégralité du dividende 2009, tant en numéraire qu'en en actions, dans les termes du mandat qui lui a été donné, et ce, avant le 31 décembre 2010.

Le 20 décembre, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES a confirmé par écrit à notre Société que le paiement du dividende (tant en numéraire qu'en actions) interviendrait le 23 décembre 2010.